Hundling, le 12 mai 2020

# ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de HUNDLING,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi N°82-213 du 2 mars 1982,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11-1, R.44 et R.225,

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière, Livre I,

VU l'arrêté n° 29340042 en date du 29 avril 2009 du Président du Conseil Général de la Moselle portant accord de voirie et autorisation d'entreprendre les travaux,

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux de construction d'un branchement gaz, il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers et permettre l'exécution du chantier, de réglementer la circulation routière pendant la durée du chantier dans la Rue Chateaubriand,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules de toutes catégories s'effectuera par demie-largeur de chaussée et par sens alternés au moyen de balises manuelles, dans la rue Chateaubriand, entre les immeubles n° 39 et 43, à compter du **18 mai 2020** et ceci jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 2** : Le dépassement de tout véhicule sera interdit.

**ARTICLE 3 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur les trottoirs au droit des travaux pour la période prescrite par voie d'affichage.

**ARTICLE 4** : La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur notamment les dispositions du Livre I - 8ème partie "signalisation temporaire" approuvées par arrêté du 6 novembre 1992 à la diligence de l'entreprise attributaire des travaux, à ses frais et sous sa responsabilité.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera faite à:

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise *WETP* de Woustviller (57),
- La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et coutumes locales.

Le Maire :

Olivier HAAG.